

MASTER 1 SCIENCE POLITIQUE

Parcours « expertise du politique et action publique »

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023

Responsable pédagogique : Marie-Hélène SA VILAS BOAS, Maîtresse de conférences

Les objectifs de la formation consistent à former des futur.e.s cadres et spécialistes en mesure d'apporter des savoirs et savoir-faire pour permettre à des institutions, organisations, associations ou groupements d'intérêt de prendre des décisions équilibrées et cohérentes avec leurs moyens. La formation est donc particulièrement destinée aux étudiant.e.s intéressé.e.s par les transformations des systèmes sociaux et les problématiques liées au gouvernement des sociétés contemporaines aux niveaux local, national et international.

Il s'agit également, et plus généralement, de former des futur.e.s diplômé.e.s parfaitement qualifié.e.s dans le domaine de la science politique et ayant bénéficié de l'ouverture à d'autres apports disciplinaires, gages de leur compréhension des enjeux et des contraintes des décideurs et de leur maîtrise de problématiques complexes.

I. Organisation

L'organisation du Master 1 science politique parcours « science politique approfondie » se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 1 est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

Article 1.1 : Le semestre 1 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE « action publique et politique » :

Libellé	CM	TD
Elections et partis politiques	30h	
Inégalités, redistribution, lutte contre les discriminations	30h	
Election et inégalités		20h

Article 1.1.2 : les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE « institutions politiques »

Libellé	CM	TD
Droit des collectivités territoriales	30h	
Politique comparée	30h	20h

Article 1.1.3 : Les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre l'enseignement de l'UE « anglais appliqué au politique – S1 »

Libellé	TD
Anglais appliqué au politique 1	20h

Article 1.1.4 : les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre le séminaire de l'UE « construire une recherche en sciences sociales »

Libellé	CM
Construire une recherche en sciences sociales	8h

Article 1.1.5 : les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre l'enseignement de l'UE « enquêtes et pratiques de recherche »

Libellé	TD
Enquêtes et pratiques de recherche	30h

Article 1.2 : Le semestre 2 est composé de la manière qui suit :

Article 1.2.1 : les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE « Savoirs de l'action publique » :

Libellé	CM	TD
Etat et action publique : mutations et adaptations	30h	20h
Pouvoir local et territoires	30h	

Article 1.2.2 : les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre l'enseignement de l'UE « Union Européenne »

Libellé	CM	TD
Union Européenne : institutions, acteurs, pratiques	30h	

Article 1.2.3 : Les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre l'enseignement de l'UE « anglais appliqué au politique – S2 »

Libellé	TD
Anglais appliqué au politique 2	20h

Article 1.2.4 : les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre les enseignements et séminaires de l'UE « enquêtes et pratiques de recherche »

Libellé	CM	TD
Enquêtes et pratiques de recherche 2		20h
Finaliser une recherche	8h	

Article 2 : les étudiants doivent rédiger un mémoire de recherche dans le cadre de l'UE « défendre une recherche en sciences sociales ».

Article 3 : Les étudiant.e.s sont tenus à une assiduité aux enseignements présents et à distance pour tous les cours magistraux, travaux dirigés, séminaires, séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle et les projets individuels ou collectifs.

Les étudiant.e.s peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de la Faculté, et sur présentation de justificatifs (salarié.e.s, sportif.ve.s de Haut Niveau, etc...). L'administration se réserve le droit d'accorder ou de refuser cette demande sur examen des éléments justificatifs.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 1 science politique parcours « science politique approfondie » se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont présentées dans les tableaux annexés au présent règlement. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant.e y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 4.1 : Le séminaire « Enquête et pratiques de recherche (semestre 1 et 2) » donne lieu à une évaluation de l'avancée des travaux de l'étudiant dans le cadre de sa recherche annuelle. L'évaluation repose sur la présentation orale et écrite de ses travaux, mais également sur sa participation au cours « finaliser une recherche » concernant le second semestre.

Article 4.2 : Les étudiants devront rédiger un rapport de recherche, noté et obligatoire pour tous les étudiants dans le cadre de l'UE « défendre une recherche en sciences sociales ». Une soutenance du rapport de recherche est organisée devant un jury et entre dans la notation finale. La date de soutenance est imposée par le responsable pédagogique.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant.e y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux.

Article 7 : Il n'y a pas de note éliminatoire.

Article 8 : La présence aux TD est obligatoire. Deux absences injustifiées entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD.

En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant.e sera également soumis à la notation de l'enseignement. La dispense d'assiduité aux TD donne lieu à une évaluation en contrôle continu sur 2 épreuves minimum, définie à l'appréciation de l'enseignant.e.

Exception : en cas de dispense d'assiduité, le TD « enquêtes et pratiques de recherches » se verra attribué la note du mémoire.

Article 9 : Les étudiant.e.s peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.e.

Article 11 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

Article 13 : L'admission dans ce master 1 n'entraîne pas de plein droit l'accès au parcours de master 2 voulu par l'étudiant.e. L'orientation dans les parcours relève de la décision souveraine de la commission pédagogique.

SEMESTRE 1 - SCIENCE POLITIQUE EPAP

Libellé ELP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	Contrôle Continu		Contrôle terminal (CT)	
							Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
UE Action publique & politique	6	4	Oui	Oui						
ECUE Elections et partis politiques CM		1,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	
ECUE Inegalites. redistribution. lutte contre discrimination		1,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	
TD elections et inegalites		1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
UE Anglais applique au politique semestre 1	3	1	Oui	Oui						
ECUE Anglais applique au politique semestre 1		1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
UE Construire une recherche en sciences sociales	9	1,5	Oui	Oui						
ECUE Construire une recherche en sciences sociales		1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		1			
UE Enquetes et pratiques de recherche	6	1,5	Oui	Oui						
ECUE Enquetes et pratiques de recherche 1		1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/ Mémoire		
UE Institutions politiques	6	4	Oui	Oui						
ECUE Droit des collectivites territoriales		1,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
ECUE Politique comparee CM		1,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
ECUE Politique comparee TD		1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			

SEMESTRE 2 - SCIENCE POLITIQUE EPAP

Libellé	ECTS	Coeff.	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	Contrôle Continu (CC)	#REF!	
							Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE Anglais applique au politique semestre 2	3	1	Oui	Oui					
ECUE Anglais applique au politique semestre 2		1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE Defendre une recherche en sciences sociales (memoire)	15	5	Oui	Oui					
ECUE Defendre une recherche en sciences sociales (memoire)		1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/ Mémoire	
UE Savoirs de l'action publique	6	4	Oui	Oui					
ECUE Etat et action publique : Mutations et adaptations CM		1,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h
ECUE Pouvoir local et territoires CM		1,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h
Etat et action publique TD		1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE Techniques d'enquete en sciences sociales	3	1,5	Oui	Oui					
ECUE Enquetes et pratiques de recherche 2		1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Finaliser une recherche									
UE Union europeenne	3	1,5	Oui	Oui					
ECUE Union europeenne : Institutions. acteurs. pratiques		1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	